

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 26 MAI 1884.

Rapports faits, au nom de la Commission des Naturalisations, sur diverses demandes de Grande Naturalisation.

(Voir les nos 39, 91, 97, 150, 163 et 208, session de 1883-1884, de la Chambre des Représentants.)

Présents : MM. DEWANDRE, Président ; MACAU, CROCQ, le Baron BETHUNE, le Vicomte DE NAMUR D'ELZÉE et VAN SCHOOR, Secrétaire.

1.

Par M. DEWANDRE, sur la demande du sieur THÉODORE-JOSEPH SOUFFLET, industriel, à Calonne (Hainaut).

MESSIEURS,

Le sieur Soufflet, Théodore-Joseph, sollicite la grande naturalisation.

Il est né au Cateau (France), le 30 juin 1825.

Il habite la Belgique depuis le mois d'avril 1866 et est fabricant de ciment, à Calonne; il est marié à une Française et a eu de ce mariage neuf enfants, dont trois sont nés en Belgique.

Il a satisfait, en France, aux lois sur la milice et a obtenu en Belgique, le 23 mai 1882, la naturalisation ordinaire.

Les rapports des autorités françaises et belges lui sont favorables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 14 mai 1884, par 69 voix contre 25.

Votre Commission vous propose d'accueillir cette demande.

II.

Par M. VAN SCHOOR, sur la demande du sieur JEAN-FRANÇOIS-ANTOINE-NICOLAS CLESSE, marchand d'armes, à Mons.

MESSIEURS,

Le sieur Clesse, Jean-François-Antoine-Nicolas, sollicite la grande naturalisation.

Il est né à La Haye, le 30 mai 1816, d'une mère Belge et d'un père Français.

Il habite notre pays depuis sa naissance ; ses parents sont venus, en 1817, se fixer à Mons.

Le sieur Clesse s'est illustré par son talent de poète ; ses œuvres sont populaires, non seulement en Belgique, mais même à l'étranger. Nous avons le droit d'être fiers du sympathique chansonnier montois. Il est chevalier de l'ordre de Léopold.

Le pétitionnaire a épousé une femme Belge, deux enfants sont issus de cette union ; il est à la tête d'une maison de commerce des plus prospères, et s'est engagé à payer, le cas échéant, les droits d'enregistrement fixés par la loi.

Les rapports des autorités lui sont favorables ; on le signale comme digne, à tous égards, de la haute faveur qu'il sollicite.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 14 mai 1884, par 84 voix contre 10.

Votre Commission est unanime pour vous proposer de lui faire à votre tour, un accueil favorable.

III.

Par M. MACAU, sur la demande du sieur JACQUES LEBERMUTH, industriel, à Bruxelles.

MESSIEURS,

Le sieur Lebermuth, Jacques, sollicite la grande naturalisation.

Il est né à Theilheim (Bavière), le 31 juillet 1822.

Il habite la Belgique depuis 1840 sans interruption.

Il s'est fixé à Bruxelles, où il exerce la profession de tanneur.

Il est veuf d'une femme de nationalité étrangère, et il a retenu de son mariage deux fils qui ont opté à leur majorité pour la Belgique.

Il a obtenu la naturalisation ordinaire en 1865.

Il s'engage à acquitter, le cas échéant, le droit d'enregistrement.

Les rapports des autorités constatent qu'il est à la tête d'un grand établissement industriel, que sa moralité et sa conduite sont irréprochables et qu'il a été nommé chevalier de l'ordre de Léopold en 1880.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 14 mai 1884, par 68 voix contre 26.

Votre Commission vous propose de l'accueillir favorablement.

IV.

Par M. le Vicomte DE NAMUR D'ELZÉE, sur la demande du sieur FRÉDÉRIC-GUSTAVE INGENOHL, négociant, à Anvers.

MESSIEURS,

Le sieur Ingenohl, Frédéric-Gustave, sollicite la grande naturalisation.

Il est né à Cologne, le 25 août 1841.

Il habite la Belgique depuis 1867, et s'est fixé à Anvers, où il remplit les fonctions de gérant du dépôt général de la « Liebig extract of meat C. J. de Londres. » Ingenohl s'est marié à Darmstadt en 1867 et n'a pas d'enfants. Il a satisfait aux lois militaires de son pays et s'engage à payer le droit d'enregistrement.

Les rapports des autorités sont bons.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 14 mai 1884, par 67 voix contre 27.

Votre Commission vous propose de l'accueillir.

V.

Par M. le Baron BETHUNE, sur la demande du sieur JULES-THÉODORE RAUTENSTRAUCH, négociant à Anvers.

MESSIEURS,

Le sieur Rautenstrauch, Jules-Théodore, sollicite la grande naturalisation.

Il est né à Cologne, le 27 décembre 1840.

Il habite la Belgique depuis 1864, s'étant établi à Anvers en qualité de négociant. Marié en 1868 à une Hollandaise, il n'a pas d'enfants.

Il obtint la naturalisation ordinaire en mai 1870.

Sa réputation commerciale paraît excellente.

Il s'engage éventuellement à acquitter les droits légaux pour l'enregistrement de la grande naturalisation.

Les rapports des autorités sont favorables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 14 mai dernier, par 66 voix contre 28.

Votre Commission vous propose de lui faire un accueil favorable.

VI.

Par M. CROCQ, sur la demande du sieur HENRI QUERSIN, caissier à la Compagnie Immobilière de Belgique, à Saint-Gilles lez-Bruxelles.

MESSIEURS,

Le sieur Quersin, Henri, sollicite la grande naturalisation.

(4)

Il est né à Lille (France), le 5 janvier 1827.

Il habite la Belgique depuis le 10 avril 1873.

Il est caissier de la Compagnie Immobilière de Belgique, et s'est marié en France et a un enfant. Il a satisfait en France aux lois sur la milice et s'engage d'acquitter le droit d'enregistrement.

Les rapports des autorités lui sont favorables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 14 mai 1884 par 71 voix contre 23.

Votre Commission vous propose d'accueillir sa demande.

Le Secrétaire,

J. VAN SCHOOR.

Le Président,

B. DEWANDRE.